

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« sont »,

insérer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant de pouvoir rajouter par la suite d'autres missions par voie réglementaire.